



## PRÉFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction départementale  
des territoires et de la mer  
des Pyrénées-Atlantiques

Service Eau

Guichet Unique

Monsieur le Président  
Syndicat mixte de l'Adour Amont  
21, place du Corps Franc Pommiers

65500 VIC-EN-BIGORRE

Dossier suivi par :  
Pierre Lavielle

Mèl : pierre.lavielle@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Tél. : 05 59 80 87 18  
Fax : 05 59 80 86 08

Objet : Dossier de déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 et L. 211-7 du code de l'environnement : **Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du sous-bassin hydrographique du Louet - DIG Warsman 2021-2023**  
Accusé de réception au guichet unique de l'eau.

Réf. : 64-2021-00070  
SC - LET210498

Pau, le **21 AVR. 2021**

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du sous-bassin hydrographique du Louet  
DIG Warmann 2021-2023**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 7 avril 2021
- numéro d'enregistrement au guichet unique : 64-2021-00070

Votre dossier a été transmis à l'unité travaux et milieux aquatiques qui est chargée de l'instruction de ce dossier.

Je vous rappelle en outre qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de la procédure déclaration d'intérêt général avec déclaration. Le non-respect de cette disposition entraînerait le rejet de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
Le responsable de l'unité Quantité  
Lit/Majeur,

Pierre ESCALE

Copie : Service Instructeur

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.